

à Montreuil, le 26 janvier 2020

Alors que la mobilisation dure depuis 54 jours, que les manifestations du 24 janvier ont été, dans toute la France, puissantes et déterminées, alors que le rejet de la réforme des retraites est partagé par plus de 60% de la population, le projet vient de subir un nouveau désaveu, et pas des moindres : celui du Conseil d'Etat.

La « revalorisation » des enseignants : un miroir aux alouettes démolé par le Conseil d'Etat

Les dispositions liées à la revalorisation des enseignants et des enseignants chercheurs *« sauf à être regardées, par leur imprécision, comme dépourvues de toute valeur normative, (...) constituent une injonction au Gouvernement de déposer un projet de loi et sont ainsi contraires à la Constitution »*. Quand le cabinet de la ministre Vidal répond que ce n'est pas « normatif » mais « politique », c'est un aveu. Les promesses du gouvernement ne sont pas un engagement mais une manœuvre grotesque pour tenter de désamorcer le mouvement.

Le conseil d'Etat le confirme : le système Macron-Philippe, c'est un avenir sombre et incertain

Les analyses de FO sont confirmées : le système *« retire aux assurés une forme de visibilité sur le taux de remplacement prévisible qui leur sera appliqué, dans la mesure où la pension n'est plus exprimée à raison d'un taux rapporté à un revenu de référence mais à une valeur de service du point définie de manière à garantir l'équilibre financier global du système. »* En clair la valeur de service du point ne sera pas connue à l'avance et pourra fluctuer selon le bon vouloir des futurs gouvernements.

L'institution démonte enfin la propagande de « l'universalité » des droits et l'artifice de communication du *« un euro donnera les mêmes droits »*, soulignant la complexité et la diversité des règles de cotisation et d'ouverture des droits.

Un véritable basculement de société

« Les projets de loi procèdent à une réforme du système de retraite inédite depuis 1945 et destinée à transformer pour les décennies à venir un système social qui constitue l'une des composantes majeures du contrat social. » En effet, le gouvernement veut tirer un trait définitif sur la Sécurité sociale de 1945 et toutes les conquêtes sociales.

Le Conseil d'Etat critique également le choix de recourir à 29 ordonnances. Cela *« fait perdre la visibilité d'ensemble qui est nécessaire à l'appréciation des conséquences de la réforme et, partant, de sa constitutionnalité et de sa conventionnalité. »*

Le gouvernement est isolé et affaibli

Cet avis est inédit et met en évidence la crise jusqu'aux sommets de l'Etat. Qui peut encore défendre le projet de réforme des retraites Macron-Philippe ?

Ajoutons à cela qu'il ne s'est trouvée aucune organisation syndicale (CFDT compris) ni patronale pour voter pour le projet de loi lors de sa présentation devant les conseils d'administration de la Sécurité Sociale. Même le Conseil Supérieur de la Fonction Militaire, composé de hauts gradés, conteste la réforme.

Rien n'est joué. La FNEC FP-FO invite les personnels à poursuivre la tenue des AG et des heures d'informations syndicales pour décider de poursuivre la mobilisation pour obtenir le retrait !

Nous, PE du conseil syndical du SNUDI-FO de la Mayenne, réunis le 22 janvier 2020 à Laval faisons le constat que la mobilisation contre la réforme des retraites se poursuit, et que les manœuvres du gouvernement pour tenter de laisser croire que cette réforme sera positive sont vaines. Contrairement à ce que veut faire croire ce gouvernement et ses soutiens du monde de la finance, ou syndicaux, le projet de réforme des retraites n'a rien d'universel puisqu'il individualise les droits de chacun à partir en retraite. Le système universel existe déjà, c'est celui basé sur les fondamentaux de notre Sécurité Sociale. Nous n'acceptons pas de voir ce système disparaître, il peut et il doit être pérennisé et nous pouvons même l'améliorer. C'est ici que se situe le progrès social. Nous n'acceptons pas la baisse drastique des pensions, comme nous n'acceptons pas de travailler plus longtemps. Les discussions ministérielles relatives à la pseudo-revalorisation des enseignants ne sont qu'un marché de dupes, puisqu'elles sont contraintes à l'acceptation de la mise en œuvre de la réforme des retraites. La fédération FO de l'enseignement a eu raison de ne pas y participer. Avec ces 500 millions d'euros de primes, le ministre nous prend pour des pigeons. Ce que nous exigeons, c'est la **revalorisation/compensation** structurelle des salaires, à commencer par l'augmentation de 18,2 % de la valeur du point d'indice dans la fonction publique, dont ce gouvernement souhaite maintenir le gel jusqu'en 2022.

En tout état de cause, accepter de discuter aujourd'hui d'une hypothétique revalorisation alors que le combat pour l'abandon de la retraite par points est au milieu du gué, reviendrait à accepter le cadre d'une réforme que l'on refuse. Oui, nos rémunérations doivent permettre de rattraper les pertes subies depuis 20 ans, puis être revalorisées mais pas au prix de l'acceptation de la destruction de notre système actuel de retraite.

D'ABORD, l'abandon de la retraite par points et le maintien du calcul de la pension sur les 6 derniers mois. ENSUITE, l'ouverture de réelles négociations sur la revalorisation.

Postes, salaires, statuts, Loi de transformation de la Fonction Publique, PPCR, loi Blanquer, retraites : tout est lié et nos collègues le comprennent !

A cela s'ajoutent les déclarations récentes du ministre Blanquer, qui au-delà du mépris dont il est coutumier, est désormais dans le déni. Nous nous indignons de cette attitude complètement déconnectée de la réalité. ([Billet de Nicole Ferroni sur France Inter le 22 janvier](#))

Nous le constatons, partout la colère s'enracine, et les enseignants ne sont pas seuls.

Nous nous engageons à envoyer nos déclarations d'intention de grève au secrétariat de nos circonscriptions jusqu'à la fin de la période.

Nous appelons les collègues de toutes les écoles du département à :

- Envoyer leurs déclarations de grève jusqu'à la fin de la période 3,
- Participer au rassemblement devant la DSDEN, mercredi 29 janvier à 9h pour construire un mur symbolique de manuels scolaires (Apportez vos vieux exemplaires),
- Participer à la grande manifestation, mercredi 29 janvier à 11h30 place de la gare à Laval,
- S'organiser pour participer à l'AG départementale éducation à 9h30 jeudi 29 janvier dans les locaux FO,
- Rester mobilisés coûte que coûte pour le retrait pur et simple du projet Macron-BlackRock

Nous sommes convaincus qu'il s'agit bien d'un combat intergénérationnel et interprofessionnel, nous n'acceptons pas d'être la génération qui sacrifiera les suivantes. C'est maintenant qu'il faut se mobiliser pour l'avenir. Plutôt perdre quelques jours de salaire aujourd'hui que des centaines d'euros par mois une fois à la retraite. Plutôt perdre quelques jours de salaire aujourd'hui que de laisser ce gouvernement et ses soutiens détruire le seul système vraiment universel : celui de la sécurité sociale.